**SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS**

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 23 Juin 2010

Etaient présents:

MM. Beauchamp, Andriès, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre, Parent,

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Bézirard, Bocquet, Cacheux, Deroo, Douez, Houssin, Lefait, Leroy, Méquignon, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 10-10

DECIDE :

- d'autoriser la passation d'un avenant n° 1 au marché confié au groupement SADE-Balestra entérinant un report de fin de travaux du 1 juin 2010 au 4 septembre 2010.

- d'autoriser la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

PRÉFECTURE DU NORD
06 - 1 JUIL. 2010 06
ARRIVÉE

VOTANTS : 7 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 30 JUIN 2010

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

**SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS**

**RAPPORT : 10-10**

**OBJET** : Travaux de raccordement de la CALL – Avenant n°1 au marché de travaux

Le marché de travaux de raccordement de la CALL aux installations du SMAEL a été confié au groupement SADE-Balestra pour un montant de 14.100.035 € hors taxes, soit 16.863.641,86 € TTC.

Le délai de réalisation est de 12 mois, y compris une période de préparation de 2 mois.

La notification du marché a été effectuée le 21 avril 2009, l'ordre de service de la phase de préparation date du 11 mai 2009, et celui du démarrage des travaux du 11 juillet 2009, avec prise d'effet le 15 juillet 2009, ce qui signifie une fin de travaux le 15 mai 2010.

L'objectif qui avait été assigné aux entreprises en début d'opération était la mise à disposition des installations le 1 juin 2010 pour une mise en service du refoulement après une période d'observation de 1 mois, soit le 1 juillet 2010.

Deux éléments sont venus perturber cette programmation :

- Les intempéries,
- Le retard dans l'instruction du Permis de Construire (PC).

1. Les intempéries

Elles résultent de l'application du cahier des clauses administratives particulières.

Elles se répartissent comme suit :

- Balestra : 41 jours
- SADE : 5 jours.

DRCT
2 – 1 JUIL. 2010 2
PREFECTURE DU NORD

Soit un total de 46 jours dont 4 jours en doublon, ce qui donne un nombre de jours d'intempéries pris en compte de **42 jours**.

2. L'instruction du PC

La Commission d'Appels d'Offres a retenu le choix d'une variante qui comporte deux réservoirs de 2.500 m3 chacun et non plus d'un seul de 5.000 m3. La configuration de la station de pompage est également modifiée.

Il a donc fallu recommencer l'instruction du PC, et le dépôt du dossier n'a pu être effectué qu'à l'issue de la période de préparation.

Le PC a été déposé le 23 juillet. Il a été signé le 26 octobre, date à laquelle les travaux de construction de la station ont donc pu débuter.

Le délai inhérent à cette instruction est donc de 66 jours, dont on déduit 12 jours car le dossier aurait dû être déposé le 11 juillet, date de fin de la période de préparation. Au total, on dénombre donc **54 jours** de retard non imputables aux entreprises.

*.....*.....*

Au total, on obtient donc un retard non imputable aux entreprises de **96 jours**, qui induit une mise à disposition des installations le 4 septembre 2010 au lieu du 1 juin 2010.

Le maître d'œuvre a présenté une proposition d'avenant n°1 entérinant cette augmentation du délai de réalisation.

Aucune autre disposition du chantier n'évolue.

La Commission d'Appels d'Offres a examiné ce projet d'avenant lors de sa réunion du 4 juin 2010.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur la signature par son président de l'avenant n°1 au marché confié au groupement SADE-Balestra entérinant un report de fin de travaux du 1 juin 2010 au 4 septembre 2010.

Vu le, 28 MAI 2010

**Le Président du Comité Syndical**

**Jean-Claude DISSAUX**